

Charte des Collaborateurs

Engagements RSE de Yonne Équipement

Chez Yonne Équipement, notre raison d'être est d'accompagner les porteurs de projets en leur offrant des solutions immobilières industrielles et tertiaires attractives, innovantes et responsables. Ces bâtiments, qu'ils soient neufs ou rénovés, renforcent l'attractivité des territoires de l'Yonne, tout en respectant nos valeurs d'intégrité, de transparence, et d'engagement environnemental.

1. Intégrité, probité et transparence

■ Éthique et responsabilité individuelle

Chaque collaborateur de Yonne Équipement doit agir avec intégrité et loyauté afin de respecter l'ensemble des lois et réglementation applicables à nos activités. Cela implique de prendre des décisions justes et transparentes, en alignement avec nos valeurs. Nous nous engageons à éviter toute pratique pouvant compromettre notre honnêteté et la confiance que nous inspirons à nos partenaires. Tout manquement à cette obligation sera pris au sérieux et pourra entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la suspension ou le licenciement, selon la gravité de la faute.

■ Responsabilité dans la prise de décision

Les collaborateurs sont invités à assumer pleinement leurs responsabilités en fournissant des justifications claires et compréhensibles pour chaque décision. Cela inclut la documentation précise des processus et l'assurance que chaque action respecte notre politique de transparence. Pour garantir l'objectivité et la transparence de nos décisions, les collaborateurs sont tenus de signaler tout conflit d'intérêt potentiel susceptible d'influencer leurs actions professionnelles. Cette démarche vise à promouvoir une gestion rigoureuse et une relation de confiance avec toutes les parties prenantes.

■ Engagement en matière de confidentialité et protection des données

Protéger la confidentialité des informations sensibles est une priorité pour Yonne Équipement. Toute divulgation non autorisée d'informations confidentielles, qu'elle soit intentionnelle ou non, sera prise au sérieux et peut entraîner des sanctions disciplinaires. Les collaborateurs doivent s'assurer que les informations de l'entreprise, des clients et des partenaires sont sécurisées, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

■ Respect de la Charte Informatique

Tous les collaborateurs doivent respecter les directives de la Charte Informatique, conçue pour garantir la sécurité et l'intégrité des systèmes d'information. Cela inclut des pratiques telles que l'utilisation responsable des équipements et le respect des mesures de cybersécurité. Le non-respect de cette charte pourrait exposer l'entreprise



à des risques de sécurité et entraîner des sanctions disciplinaires, allant de l'avertissement à des mesures plus graves, en fonction de la nature du manquement.

2. Écoute active et collaboration avec les parties prenantes

■ Écoute et compréhension des besoins

Yonne Équipement valorise l'écoute active de toutes ses parties prenantes (clients, collaborateurs, partenaires, collectivités...). Chaque collaborateur s'engage à comprendre les attentes et préoccupations de ces interlocuteurs pour apporter des réponses adaptées et alignées sur nos valeurs. Cette écoute permet non seulement d'adapter nos actions, mais également de renforcer les relations de confiance et de favoriser une coopération bénéfique pour tous.

■ Dialogue et transparence dans les échanges

Nous prôtons une communication ouverte et transparente avec nos parties prenantes, visant à assurer la clarté dans chaque interaction. À travers des échanges réguliers, comme des réunions, des consultations ou des questionnaires de satisfaction, Yonne Équipement s'engage à être à l'écoute des retours et suggestions. En s'appuyant sur ce dialogue constructif, nous ajustons nos actions pour mieux répondre aux attentes, tout en tenant compte des impacts sociaux et environnementaux.

■ Création de valeur partagée

Notre approche consiste à identifier des solutions et projets qui créent une valeur partagée pour l'ensemble des parties prenantes. Cela implique d'analyser les enjeux de manière collaborative pour établir des stratégies qui répondent aux intérêts économiques, sociaux et environnementaux de toutes les parties. En travaillant ensemble, nous nous efforçons de construire un impact durable et positif, tant pour notre entreprise que pour les communautés que nous servons.

3. Engagement environnemental et social

■ Intégration des enjeux environnementaux dans nos pratiques

Yonne Équipement s'engage à minimiser son impact environnemental en intégrant des pratiques écoresponsables dans tous ses projets et actions quotidiennes. Les collaborateurs sont encouragés à adopter des gestes simples et concrets : favoriser le covoiturage, éteindre les lumières et appareils électroniques en fin de journée, réduire la consommation de papier, et privilégier les solutions de transport durable... Cette approche vise à renforcer notre contribution à la transition écologique.

■ Promotion de la qualité de vie et du bien-être social

Nous nous engageons à améliorer la qualité de vie à travers nos projets, en veillant à ce qu'ils respectent des normes élevées de bien-être social et de diversité. Yonne Équipement promeut un environnement de travail inclusif, où chaque collaborateur est respecté et valorisé, quelles que soient ses origines, son genre ou ses croyances. Cette volonté d'inclusion se reflète dans nos politiques de non-discrimination, tant à



l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre professionnel. Tout comportement contraire à ces principes sera examiné et, si nécessaire, fera l'objet de mesures disciplinaires.

4. Recherche de solutions innovantes et durables

■ Innovation au service de la durabilité

Yonne Équipement encourage chaque collaborateur à être un acteur du changement en proposant des solutions créatives et durables pour relever les défis auxquels font face nos clients et nos territoires. Nous privilégions des approches qui allient performance économique, bénéfices environnementaux et impact social positif. Les innovations doivent ainsi contribuer non seulement à la compétitivité de Yonne Équipement, mais aussi au bien-être des communautés que nous servons.

■ Collaboration pour une innovation responsable

L'innovation est renforcée par une démarche collaborative où les idées des collaborateurs, des partenaires et des parties prenantes sont valorisées. En favorisant l'échange de connaissances et de compétences, nous développons des solutions qui répondent aux enjeux de durabilité, qu'il s'agisse de matériaux écoresponsables, d'efficacité énergétique, ou de technologies réduisant notre empreinte environnementale.

■ Engagement envers l'amélioration continue

La quête d'innovation ne se limite pas à de nouvelles solutions, mais inclut également l'amélioration continue de nos processus actuels. Les collaborateurs sont encouragés à réévaluer régulièrement les pratiques et à identifier des opportunités d'amélioration qui peuvent rendre nos opérations plus durables. Cet engagement vers l'amélioration continue contribue à inscrire durablement notre entreprise dans une démarche proactive de responsabilité sociale et environnementale.

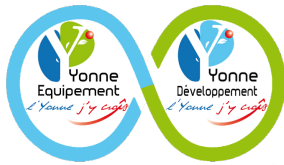
5. Efficacité et fiabilité

■ Agilité et réactivité au service des parties prenantes

Chez Yonne Équipement, nous nous engageons à répondre rapidement et efficacement aux attentes de nos clients et partenaires. L'agilité est au cœur de notre approche pour assurer que chaque collaborateur puisse s'adapter aux défis et exigences de notre environnement en constante évolution. Cette réactivité renforce notre capacité à offrir des solutions de qualité qui satisfont les besoins de nos parties prenantes.

■ Fiabilité et impact positif

La crédibilité de Yonne Équipement repose sur la fiabilité de ses services et la constance dans la qualité de ses interventions. Chaque collaborateur est responsable de maintenir un haut niveau de fiabilité dans son travail, garantissant que nos actions ont un impact positif et durable pour l'entreprise et la société. Cette responsabilité inclut le respect des délais et l'anticipation des imprévus, pour assurer que les projets avancent de manière fluide et professionnelle.



- **Responsabilisation face aux engagements pris**

Tout engagement doit être honoré de manière rigoureuse. Les retards injustifiés ou les manquements récurrents dans les délais devront être justifiés auprès de la direction et feront l'objet d'un suivi spécifique. Cette responsabilisation permet d'assurer que chacun comprend l'importance de son rôle dans le succès collectif de l'entreprise et dans le maintien de la confiance de nos clients et partenaires.

Nom et Prénom :

Fonction :